



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES ROUTES DU CONSEIL COMMUNAL DE VILLENEUVE**  
sur le préavis n° 15/2017  
**Demande de crédit - Réfection de la rue des Remparts**

**Président :** Valentin Brandani

**Rapportrice :** Elisabeth Bastide

**Membres :** André Baumann  
Karl Brendle  
Daniel Fernandes

**PRÉAMBULE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes s'est réunie le 9 janvier 2017 à la Maison de commune, afin de rapporter sur le présent préavis. Lors de cette séance, elle a reçu Monsieur Michel Oguey, délégué de la Municipalité en charge du dossier. La commission le remercie pour sa disponibilité et les réponses délivrées aux questions soulevées par ce préavis.

**1. PRÉSENTATION DE L'OPPORTUNITÉ DU PROJET – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le Municipal présente le contexte du projet. Le prolongement de la ligne de bus 201 des VMCV jusqu'au nouvel Hôpital Riviera-Chablais nécessite un renforcement de la chaussée et des aménagements routiers à la rue des Remparts. Le canton de Vaud participera au financement de ces travaux, bien qu'il s'agisse d'une route communale, afin d'assurer l'accessibilité à l'hôpital par les transports publics.

La municipalité souhaite profiter de ce chantier pour améliorer les services industriels communaux. Des interventions devraient être effectuées sur le réseau d'évacuation des eaux, notamment la mise en séparatif du tronçon entre l'Eau-Froide et la rue de la Poterlaz, sur les embranchements d'eau potable et sur l'éclairage public.

Depuis 2008, la commune dispose d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) contenant la liste et un calendrier des actions à réaliser. Monsieur le Municipal souligne que, dans certains secteurs de la rue des Remparts, les travaux auraient déjà dû être effectués en 2011-2012. C'est pourquoi, il recommande de saisir l'opportunité de la réfection de la route, liée au prolongement de la ligne VMCV, afin de réaliser ces mesures sur les réseaux d'alimentation et d'évacuation des eaux.

De plus, après les travaux sur ses services industriels, la commune n'aura pas à supporter entièrement les frais de réfection de la chaussée et des trottoirs, puisque le canton participera à leur financement.

Par ailleurs, d'autres services industriels ont été contactés, afin que leurs travaux soient réalisés simultanément: Télédis, Romande énergie, la Cie du Gaz et en particulier le Groupe E qui permettra d'amener le chauffage à distance jusqu'au centre du village pour l'alimentation par exemple du Temple ou du Collège-Lac.

## 2. EXAMEN DU PRÉAVIS – QUESTIONS AU DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Les questions et remarques suivantes (en italique) ont été adressées par les commissaires à Monsieur le Municipal Michel Oguey, lors de la séance.

### **Exposé (page 3 du préavis)**

*A la page 3, vous écrivez « Tous les travaux d'aménagements directement liés à cette prolongation sont pris en charge par le canton. » Pourriez-vous svp être plus précis en nous énumérant les aménagements, sur la commune de Villeneuve, qui seront financés par le canton ?*

Selon la réponse de Monsieur le Municipal, les principaux aménagements, pris en charge par le canton, seront les suivants : la création d'un arrêt de bus devant la poste et de deux arrêts de bus près de la Poterlaz. Le repositionnement de l'arrêt à la rue du Collège et l'élargissement de la chaussée. Le réaménagement de la place des Portes, notamment le déplacement de la fontaine sur la place de la Gare. Sans oublier la mise en place de passages piétons. Les aménagements des trottoirs sur la place des Portes, devant la fontaine et la Maison de ville, ainsi qu'au niveau des arrêts de bus, seront aussi pris en charge par le canton. De plus, il participera au renforcement de la chaussée pour supporter le passage des bus.

*Aucun arrêt de bus n'est donc prévu entre le parking de la Poterlaz et l'Eau-Froide ?*

En effet, les arrêts de bus se situent à la hauteur de la Poterlaz. Mais la municipalité n'exclut pas de mettre en place, par la suite, un arrêt supplémentaire avant le pont de l'Eau-Froide.

### **Réfection de la chaussée**

*Comment a été déterminée la participation du canton aux travaux de réfection de la chaussée ? S'agit-il d'un revêtement phonoabsorbant ?*

La chaussée de la rue des Remparts n'a actuellement pas une résistance suffisante pour supporter la circulation des bus à la cadence de 10 minutes. Le canton de Vaud prendra à sa charge l'épaisseur supplémentaire de la couche d'enrobé nécessaire pour le passage des bus (couche de liaison) et 50% de la couche de roulement. Le revêtement sera de type phonoabsorbant.

### **Réfection des trottoirs et sécurité des piétons**

*L'EMPD du Conseil d'Etat indique la mesure suivante à la rue des Remparts : « abaissement du trottoir permettant le croisement éventuel de deux trolleybus au droit des parcelles 213 et 214 »<sup>1</sup>. Cela signifie que le bus pourrait rouler sur le trottoir. N'est-ce pas dangereux pour les piétons ? Un(e) commissaire s'en inquiète.*

Monsieur le Municipal ne peut confirmer que cette mesure sera prise. En effet, les plans n'indiquent pas un abaissement du trottoir devant ces parcelles. Sans doute s'agit-il d'un trottoir « praticable ».

---

<sup>1</sup> Exposé des motifs et projets de décrets (EMPD) accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de Fr 7'340'000.-- pour financer la part cantonale des travaux routiers nécessaires au prolongement de la ligne de trolleybus VMCV n° 201, de la gare de Villeneuve à Rennaz pour la desserte du nouvel hôpital Riviera Chablais, septembre 2017, page 6.

*Des trottoirs seront-ils aménagés sur toute la longueur de la rue des Remparts ? Quel en sera la largeur minimum ?*

Entre la route du Pont-Noir et l'Eau-Froide, les trottoirs seront aménagés des deux côtés. Sur le reste du tronçon, il n'y aura qu'un seul trottoir. Sur chaque tronçon, il y aura au moins un trottoir d'une largeur minimum de 1,5m.

*Si le bus 201 ne passait pas par la rue des Remparts, les trottoirs seraient-ils à refaire ?*

Oui, après les travaux de réfection de certaines conduites souterraines, il est inévitable de devoir refaire les trottoirs.

*Les traversées piétonnes à la rue des Remparts seront-elles équipées d'îlots centraux pour assurer la sécurité des piétons ?*

Seuls deux passages piétons, situés devant la place des Portes et la place de la Gare, seront équipés d'îlots centraux.

*Dans ces conditions, ne pourrait-on pas envisager d'instaurer une ligne blanche continue dans les endroits où la visibilité manque ? Afin d'éviter que les automobilistes, coincés derrière le bus, ne dépassent et ne mettent en danger les piétons traversant la route ?*

Cette option n'est pas exclue par la municipalité.

## **Signalisation**

Tout d'abord, Monsieur le Municipal signale une erreur à la page 7 du préavis concernant la location de feux de signalisation. Contrairement à ce qui est écrit, la commune ne pourra pas éviter la location d'installations provisoires durant le chantier.

*Un(e) commissaire s'interroge. Dans le rapport, rendu en novembre 2017, par une commission du Grand Conseil, la conseillère d'Etat Madame Nuria Gorrite dit : « Avec un point de contrôle avec feu, la commune de Villeneuve pourra contrôler que le nouvel aménagement n'attire pas de trafic de transit provoqué par la création du Pont. »<sup>2</sup> Où est-il prévu d'installer ce feu mentionné par la conseillère d'Etat ?*

Monsieur le Municipal répond qu'il n'est pas prévu d'installer des feux de signalisation pour modérer le trafic de transit à la rue des Remparts. La circulation des bus suffira à le modérer.

*Toutefois, selon certains commissaires, des mesures de modération de trafic seront nécessaires tôt ou tard. Avec l'accès direct par le nouveau pont de l'Eau-Froide, le trafic automobile risque d'augmenter considérablement et la rue des Remparts ne doit pas servir de voie délestage pour la RC 780.*

---

<sup>2</sup> Rapport de la commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité chargée d'examiner l'EMPD du 27 septembre 2017, novembre 2017, page 3.

*Dans le rapport précité, rendu en novembre 2017, Madame Nuria Gorrite ajoute : « Concernant le tronçon entre la rue de la Poterlaz et l'Eau-Froide, une étude en cours vise à ne donner l'accès aux poids lourds que pour les livraisons. »<sup>3</sup> De quelle étude s'agit-il ?*

Il s'agit de l'étude mobilité, menée parallèlement à d'autres études, comme le logement et la revitalisation du bourg. L'accès aux poids lourds sera sans doute limité, mais il convient d'attendre les conclusions de cette étude.

*Un(e) commissaire souligne que le pont de la Poterlaz est déjà limité à 3.5 tonnes.*

### **Eclairage public**

*La quantité de luminaires va-t-elle augmenter ?*

Oui, l'éclairage de la rue des Remparts sera rénové. Cela implique le passage au LED, plus de luminaires, ainsi qu'un éclairage modulable. Ces travaux seront effectués sans grever le budget annuel de réfection et passage au LED de l'éclairage public, puisqu'ils seront aussi financés par l'emprunt contracté, si le présent préavis est accepté.

### **Evacuation des eaux**

*Ces travaux sont-ils nécessaires ? La réserve pour les imprévus géologiques est-elle suffisante ?*

Le tronçon entre l'Eau-Froide et la rue de la Poterlaz est encore en réseau unitaire. Il faut donc le remplacer par le séparatif. Entre la rue des Remparts 18 et l'Eau-Froide, le collecteur d'eaux claires doit être refait sur toute sa longueur.

Quant à la nature du terrain, trois sondages ont été réalisés. Ils n'ont pas révélé de difficultés particulières et aucune arrivée d'eau n'a été constatée. Cependant, des incertitudes subsistent. C'est pourquoi, une réserve de Fr. 150'000.-- a été prévue.

### **3. DISCUSSION SUR LE PRÉAVIS ET VOTE**

La commission prend congé de Monsieur le Municipal et poursuit la discussion. La commission se demande si l'acceptation de ce préavis ne revient pas à accepter le choix de faire passer les bus par la rue des Remparts.

Or, certains commissaires sont opposés à ce tracé, au vu de l'étroitesse de la rue des Remparts. Un(e) autre commissaire juge insuffisants les aménagements prévus pour les piétons, ainsi que pour les cyclistes, et déplore l'absence de mesures pour dissuader le trafic de transit. Néanmoins, un membre de la commission se déclare tout-à-fait favorable au tracé par les Remparts, car il permettra de mieux desservir les quartiers de Villeneuve.

La majorité des commissaires pense que le rôle de la commission des routes n'est pas de décider si le passage des bus par la rue des Remparts est approprié. Cette décision a déjà été tranchée au niveau cantonal, par un groupe de concertation et l'acceptation à l'unanimité d'un crédit d'ouvrage par le Grand Conseil vaudois en décembre 2017. Dans ce contexte, l'objet du préavis municipal ne porte pas sur le choix du tracé du bus, mais sur la nécessité d'effectuer des travaux, principalement sur les services industriels.

---

<sup>3</sup> *Idem.*

La discussion revient sur le sujet des services industriels et particulièrement sur la question de l'évacuation des eaux, qui représente la part la plus importante du crédit d'investissement demandé dans le préavis. La commission s'accorde sur la nécessité et l'urgence d'effectuer des travaux sur les réseaux d'évacuation des eaux, ainsi que le remplacement de conduites d'eau potable, dans le secteur situé entre l'Eau-Froide et la Poterlaz. En revanche, elle juge moins urgents les travaux sur le reste de la rue des Remparts. En effet, le tronçon entre la Poterlaz et la RC 780 est plus récent et la mise en séparatif a déjà été effectuée. Néanmoins, elle estime judicieux d'effectuer ces travaux dans le cadre du chantier pour le prolongement de la ligne du bus.

Finalement, la commission passe au vote : 3 voix pour et 2 abstentions. La commission des routes, à la majorité de ses membres, émet donc un avis favorable sur ce préavis.

## CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des routes, à la majorité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 15/2017, soit :

1. d'autoriser le projet de réfection de la rue des Remparts tel que décrit dans le présent préavis
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 2'875'000.—
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt, aux meilleures conditions du marché
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 30 ans, de manière linéaire.

Villeneuve, le 17 janvier 2018

Au nom de la Commission des routes

Le président :



Valentin Brandani

La rapportrice :



Elisabeth Bastide